Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-14_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°14/2026

SEANCE DU

OBJET :

Compte Financier Unique C.C.A.S.
Affectation du résultat de fonctionnement

C.A convoqué le : 12/06/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13	Votants : 15

L'an 2026, le Mercredi 17 Juin,

A 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa KAOUANE, Vice-Présidente du C.C.A.S..**

Présents :
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL Mme Pernelle CLAPPIER.

Absents sans pouvoir : M. Jacques SENECA, Mme Pauline LE GOFF.

Absents avec pouvoir : M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Céu DA COSTA (pourvoir : M. Vincent TERRASSIÉ).

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 12
M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Céu DA COSTA (pouvoir : M. Vincent TERRASSIÉ), Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Coralie DELON, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL, Mme Pernelle CLAPPIER.

Contre : 2
Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATTE.

Abstention : 1
Mme Katia BALSTER HALFORD.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-14_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. Louisa KAOUANE rappelle au Conseil d'Administration la situation du budget du C.C.A.S. à l'issue de l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 979 694.90 €

Recettes : 984 890.65 €

Résultat 2025 (excédent) :	5 195.75 €
Résultat antérieur reporté (déficit) :	- 2 876.98 €
Soit résultat cumulé TOTAL à affecter de :	**2 318.77 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 8 384.55 €

Recettes : 5 392.72 €

Résultat 2025 (déficit) :	- 2991.83 €
Résultat antérieur reporté (excédent) :	23 314.48 €
Soit résultat cumulé TOTAL à affecter de :	**20 322.65 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, constatant que le compte financier unique présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 318.77 Euros
Un excédent d'investissement cumulé de : 20 322.65 Euros

DÉCIDE

- D'AFFECTER les résultats comme suit :

 - **Report au compte 002 de fonctionnement : 2 318.77 Euros sur le budget 2026.**
 - **Report au compte 001 d'investissement : 20 322.65 Euros sur le budget 2026.**

- DE DONNER pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,

GRAULHET, le 17/06/2026.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »